

ANNEXE N° 1

dossier n° : E21000110 / 38

**Projet d'aménagement de la RD 519
entre le carrefour de Rival et Marcilloles-est (Isère)**

Maître de l'ouvrage : Département de l'Isère
autorité organisatrice : DDT de l'isère

procédure de mise à l'enquête publique **unique**
du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021

procès verbal de synthèse



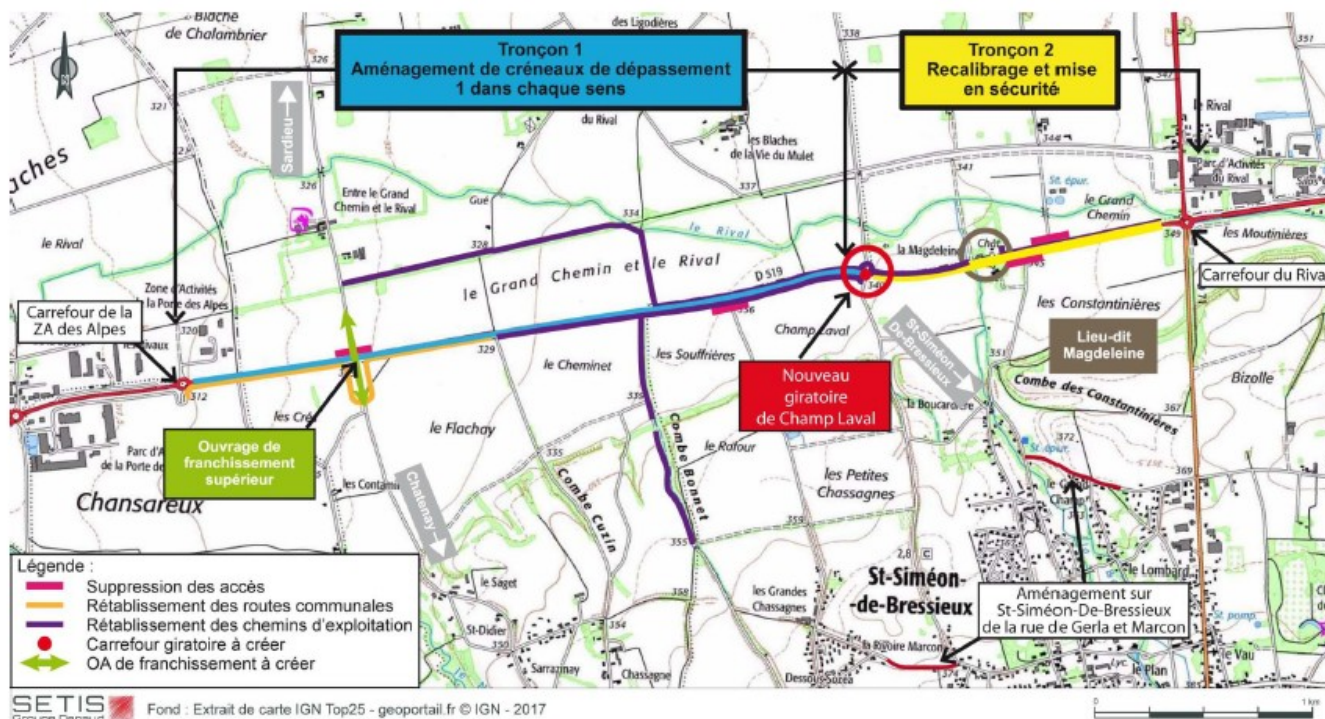


Schéma fonctionnel des aménagements

Périmètre des enquêtes :

L'enquête publique unique concerne trois champs réglementaires différents :

- ✓ demande d'autorisation environnementale aux titres de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, R181-1 et suivants, L 214-1 et suivants et R 214-1 et suivants
- ✓ demande de déclaration d'utilité publique, article L 342-7 à L 342-26
- ✓ parcellaire et cessibilité relative à l'opération

Le périmètre géographique concerne six communes : Marcilloles, Viriville, Sardieu, Saint Siméon de Bressieux (commune siège de l'enquête), Châtenay et La Côte saint André.

Rappel de la nature du projet soumis aux enquêtes :

Le Département de l'Isère souhaite améliorer la sécurité et le niveau de service offert aux usagers sur la RD 519 entre les communes de Brézins et de Chanas. Ce projet stratégique d'aménagement a été découpé en trois secteurs. Le secteur 1 concerne 5 kilomètres entre le second carrefour giratoire du Rival et la ZA des Alpes à l'est de Marcilloles. Il est considéré comme prioritaire, compte tenu des conflits d'usage, de l'accidentologie élevée et de la densité du trafic.

Ce secteur 1 est divisé en deux tronçons, situés avant et après le carrefour du lieu-dit Champ Laval.

Le tronçon 1 : entre le giratoire d'accès à la zone d'activités de Marcilloles et le carrefour du lieu-dit Champ Laval, il sera remanié en une voirie de 2+1 voies, alternées ouest puis est.

Le tronçon 2 : entre le carrefour de Champ Laval et le carrefour giratoire du Rival, il restera en 2 X 1 voie élargie et sécurisée sur les bas côtés.

Sur ces tronçons les aménagements ont pour objectif d'assurer une continuité avec les profils de circulation déjà en place à l'est, avant que le projet ne se déploie à l'ouest, après Marcilloles, dans les années à venir.

Le rétablissement de corridors écologiques est prévu, avec la mise en place sous la chaussée d'ouvrages de franchissements pour la petite faune et des espaces dédiés sur l'ouvrage de franchissement supérieur (à l'image de ce qui a déjà été fait dans le tronçon à 2 X 2 voies, avant l'aéroport).

Le projet proposé repose sur différentes actions :

Au titre des équipements et ouvrages : la réalisation de deux équipements de circulation : un ouvrage de franchissement supérieur multifonctionnel au carrefour dit de Châtenay-Sardieu et un nouveau giratoire au lieu dit « champ Laval ». Ce dernier équipement n'était pas prévu à l'origine, il est apparu nécessaire, suite à la concertation avec la population. Ainsi que la reprise complète et le redimensionnement de la RD 519, pour atteindre une largeur de voie comprise entre 9 et 14 m, selon les secteurs (7,5 m actuellement).

Au titre des voiries secondaires et des obligations de préservation : La mise en place d'importantes mesures compensatoires est proposée : un maillage de chemins d'exploitation pour les activités agricoles ; la reprise de portions de voiries communales, dont le trafic pourrait être impacté par les aménagements sur la RD 519 ; la reprise de l'ensemble des fossés pour les eaux pluviales et la végétalisation de quelques délaissés. L'un des objectifs à atteindre est une certaine « transparence » des aménagements aux événements climatiques, comme au peuplement faunistique.

Références :

code de l'environnement : articles L 181-1 et suivants, R181-1 et suivants,, L 214-1 et suivants, R 214-1 et suivants

code de l'environnement : article L 123-1 et suivants ; R 122-1 à R 123-1 et suivants(évaluation environnementale)

code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

loi n° 2002-276 du 27/02/2002 relative la démocratie de proximité,

décret n°55-22 du 04/01/2002, art 5 et 6 portant réforme de al publicité foncière

Décision du 09/06/2021 du Tribunal Administratif de Grenoble portant désignation du commissaire enquêteur,

Arrêté n° 38-2021-07-09-00010 du Préfet de l'Isère, portant ouverture d'une enquête publique unique relative à l'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération.

Objet et remise :

Le PV de synthèse a pour objet de communiquer à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère, Maître d'ouvrage du projet, la synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête, afin d'avoir une connaissance aussi complète et actualisée que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public, ayant participé à l'enquête.

Ce procès verbal a été réalisé, après la remise de l'ensemble des observations, des six registres de l'enquête et des courriers et courriels reçus, portant sur cet objet. La remise a été effectuée le vendredi 1^{er} octobre, à la clôture de l'enquête à 12 h au siège de l'enquête, en mairie de saint Siméon de Bressieux.

Les entretiens conduits au cours des permanences, font l'objet d'un tableau détaillé récapitulatif de chaque observation formulée. Ce tableau, joint aux registres, est transmis pour insertion dans le procès verbal de synthèse. Il en constitue l'annexe 1. Leur cotation est « P », les documents éventuellement remis lors des entretiens en permanence sont rattachés à cette cotation.

Les contributions dématérialisées (cotations C), parvenues sur le site de la Préfecture de l'Isère (DDT service organisateur), les lettres (L), les autres documents (D) et les consignations sur registre (R), sont réunis et constituent l'annexe 2. Un tableau récapitulatif est établi dans le présent rapport en page 12.

Ces annexes font parties intégrantes du procès verbal et ne peuvent en être dissociées.

Le P.V. de synthèse est remis en main propre aux représentants du Département, maître d'ouvrage du projet : MM. Roux chef de service et Ribeaud, Chargé d'opération, le jeudi 7 octobre à 14h, soit dans le délai imparti de huit jours après la clôture de l'enquête.

Il sera transmis en copie Monsieur le Préfet de l'Isère (DDT) et à Monsieur le vice-Président du Tribunal administratif, pour leur information, lors de la remise du rapport final.

Rappel des délais à venir :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère dispose d'un délai maximum de 15 jours à compter de la remise du procès verbal de synthèse, pour produire ses observations et sa contribution, soit jusqu'au vendredi 22 octobre maximum. A la suite de quoi, le Commissaire enquêteur dispose du reste des trente jours suivant la clôture de l'enquête pour déposer son rapport final et formuler ses conclusions et avis. Soit au plus tard le lundi 1^{er} novembre 2021 à 12h.

Partie 1 - Résumé statistique du déroulement de l'enquête

1.1 - Complétude du dossier et préparation de l'enquête

En préambule, il convient de noter que le dossier était complet, construit en quatre parties, renvoyant à l'un des trois domaines réglementaires justifiant l'enquête unique. Il comportait inévitablement des redites d'un dossier à l'autre, puisque l'évaluation environnementale est commune aux deux procédures d'enquêtes et doit figurer à ce titre dans chaque dossier. Ces redites se sont révélées au final utiles, pour les personnes ne souhaitant consulter qu'un des aspects de l'enquête. Une partie de la cartographie, détaillée et multiple, ainsi que certaines présentations du projet (notamment les deux équipements structurants : le giratoire et l'ouvrage de franchissement supérieur), ainsi que les plans linéaires des parcelles concernées par les acquisitions foncières, ont été discutées lors des permanences, facilitant la prise de conscience du projet par les personnes, lors de leurs venues. **La liste détaillée des 31 pièces sera rappelée dans le rapport final.**

Les registres ouverts dans les six mairies n'ont pas eu le succès escompté : deux inscriptions ont seulement été portées. Le public a privilégié l'entretien en permanence sur toute autre forme d'expression, comme l'indiquent les tableaux de présentation statistiques de la page 13.

Les mesures de communication et d'information, ont été réalisées à la date de l'ouverture de l'enquête. Il faut noter le caractère complet de l'affichage dans le secteur considéré, dans les panneaux officiels en mairies, ainsi qu'aux abords et sur le parcours soumis à l'enquête de la RD 519. L'affichage a aussi concerné les écarts faisant l'objet de mesures complémentaires d'intervention sur les voiries communales. En tout seize lieux d'affichage ont été prévus et entretenus au cours de l'enquête. Un PV d'huissier a été établi en date du 31 août 2021. J'ai pu constater que cet affichage a perduré tout au long de l'enquête. Avant l'enquête, un certain nombre de réunions et de rencontres, inventoriées dans le dossier d'enquête, ont eu lieu.

Ce sont ajoutées également avant l'enquête :

- > la démarche de concertation préalable relatée dans le bilan de concertation (pièce B 10 du dossier d'enquête) ; elle s'est tenue à l'automne 2018, des personnes présentes en permanences, s'en sont fait l'écho.
- > la diffusion auprès du public de supports d'information sur les outils digitaux des collectivités concernées et différentes insertions dans la presse locale depuis septembre 2018,
- > la tenue de six permanences et de deux réunions publiques ayant mobilisé 144 contributeurs et associant élus, société civile et associations,

Ce partage d'informations, sous différentes formes et de façon continuée, a contribué à la bonne information du public et à la formulation d'observations approfondies au cours de l'enquête.

1.2 - Deux avis des personnes publiques associées ont été requis et obtenus dans les délais et notamment lors de réunions avec les autorités publiques en charge des instructions d'autorisation, ils sont rappelés ici :

- Autorité environnementale, avis formulé le 9 mai 2018, avant la phase de concertation publique (nov 2018), rappel du dispositif :

Article 1

Sur la base des informations fournies par le pétitionnaire, le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 519, n°2018-ARA-DP-01182 présenté par le conseil départemental de l'Isère, concernant les communes de Virville, Saint-Siméon-de-Bressieux, La Côte-Saint-André, Chatenay et Marcilloles (38), n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas du respect des réglementations en vigueur, ni des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis par ailleurs.

Elle ne préjuge pas des décisions qui seront prises à l'issue de ces procédures.

.....

- Commission Locale de l'Eau (CLE), avis formulé le 4 mai 2021 et dont il convient de rappeler le contenu qui lie le Maître de l'ouvrage : l'avis est favorable sous les réserves suivantes :

1 - une analyse détaillée de l'impact de l'augmentation de la charge polluante dans les eaux pluviales infiltrées sur l'état chimique initial de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire (valeurs seuils et normes de qualité environnementale) doit être réalisée afin de s'assurer de la conformité du projet avec la règle n°8 du SAGE qui implique le respect des objectifs qualitatifs de la ressource souterraine ;

2 - les moyens pour éviter l'introduction d'espèces invasives issues d'autres secteurs par les engins de chantier soient mis en œuvre.

3 - le rappel que toutes les mesures de préservation de la qualité de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire doivent être prises en cas d'infiltration directe des eaux pluviales via des puits durant la phase de travaux.

- D'autres personnes publiques ont été consultées pendant la période d'élaboration du projet :

- o Réseau de transport de l'Électricité (RTE),
- o Réseau Ferré de France (RFF),
- o Communauté des Communes de Bièvre - Isère,
- o Les Maires des communes concernées,
- o La Chambre d'agriculture de l'Isère,

Sans qu'une trace écrite de leur position respective soit rapportée formellement dans le dossier d'enquête. On peut le regretter pour ce qui concerne la Chambre d'agriculture et la communauté de communes. Ces deux personnes publiques n'ont pas saisi le moment de l'enquête pour rappeler leur position, à la différence de quatre Maires des communes traversées.

La Préfecture de l'Isère, pour l'enquête d'utilité publique et l'enquête parcellaire et la Direction Départementale des Territoires (DDT), services environnement, ont vérifié la complétude du dossier en juin 2021, suite à la demande déposée le 19 février 2020.

1.3 – Une réunion préparatoire a été organisée par l'autorité organisatrice (DDT) le 28 juin 2021

Les services de l'État ont détaillé l'actualité du dossier : bouclage des diverses procédures d'instruction, recueil des avis des personnes publiques associées, organisation matérielle de l'enquête.

Le Maître d'ouvrage a présenté l'historique du projet, sa progression, sa nature et ses objectifs de façon détaillée : nécessité, implantation, types d'équipements, caractéristique et finalité, objectifs de sécurité et environnementaux.

Les démarches d'information du public, la dématérialisation, la production des registres et du dossier, ainsi que le calendrier des permanences ont été discutés et arrêtés.

Le Maître d'ouvrage a enfin détaillé l'organisation des dossiers soumis à l'enquête unique pour garantir une bonne participation, en sollicitant mon accord.

J'ai retenu l'architecture proposée qui s'ordonnait en une notice d'enquête publique (pièce A consistant en une table des matières) et trois dossiers, déclinant les trois problématiques soumises à enquête : autorisation environnementale (pièce B constituée de onze documents), déclaration d'utilité publique (pièce C, constituée de sept documents et quatre annexes), enquête parcellaire (pièce D faisant le relevé des achats de foncier nécessaires à la réalisation du projet). D'inévitables « redite documentaires » jalonnent les dossiers A, B et C, certaines pièces devant être incluses dans plusieurs enquêtes.

A la suite de cette réunion préparatoire et constatant que les mesures préliminaires d'information, de rédaction des documents et de respect des délais étaient réunies, que l'autorité organisatrice était en situation de tenir sa mission, **j'ai donné mon accord le 12 juillet, par note officielle, pour l'ouverture de l'enquête publique unique le 1^{er} septembre 2021.**

1.4 - Calendrier et dates clés, de l'enquête publique

Ouverture de l'Enquête Publique : le mercredi 1^{er} septembre à 8h30,
Sept permanences ont été tenues :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 - salle de la Poste, 95 rue du Lombard,

La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie,

Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie,

Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie,

Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie,

Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie,

St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1^{er} octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie.

Ces permanences se sont déroulées dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies. J'ai demandé la présentation du passe sanitaire à la plupart des participants. En cas de non présentation, j'avais prévu de recevoir les personnes à l'extérieur de la salle de permanence, avec les gestes barrières. La situation sanitaire n'a, semble-t-il, pas eu d'influence sur la fréquentation.

La date de clôture de l'enquête publique a été fixée au vendredi 1^{er} octobre à 12 h.

1.5 - Durant l'enquête, en ma qualité de commissaire enquêteur, j'ai :

- ✓ Reçu aux sept permanences : 64 personnes, au cours de 44 entretiens, dont la répartition par commune est la suivante :

Saint Siméon de Bressieux :	19 + 13 = 32 personnes pour 2 permanences
La Cote saint André :	5 personnes pour une permanence
Sardieu :	5 personnes pour une permanence
Marcilloles :	3 personnes pour une permanence
Viriville :	6 personnes pour une permanence
Châtenay :	13 personnes pour une permanence

total du public reçu : 64 personnes qui ont pu s'exprimer sur un ou plusieurs sujets.

Les observations sont retranscrites dans le document annexé, cotées de P1 à P 41.

- ✓ Noté que seulement deux personnes ont formulé des observations écrites sur les registres et deux également par courriels, elles avaient été reçues en permanence avant cela. Ces observations sont cotées R 01 et R 02 ; C 01 et C 02.
- ✓ Noté que deux personnes ont complété leur témoignage en permanence, par deux lettres venant renforcer leur déclaration : Christian Tardy, coté L 02. Cette personne ayant été reçue auparavant en permanence (cote P 21), Mme Sempé Buffet, Maire de Viriville, coté L01, ayant été reçue auparavant en permanence (cote P24).
- ✓ Noté que les trois délégations reçues : habitants à SSB pour le secteur Gerla-Lombard, cote P3, agriculteurs à Châtenay, sur le principe même du projet, cote P 32 et habitants à SSB pour le secteur coquelicots-Chassagne, cote P38, ont remis des documents détaillant leurs positions.
- ✓ Pris un rendez-vous avec le porteur du projet le 14 septembre 2021 au siège du CD38, pour établir un point intermédiaire sur la participation du public et signaler les axes de discussion qui ressortaient.
- ✓ Noté que sur les six collectivités territoriales concernées, quatre se sont manifesté par courrier et à l'occasion des entretiens avec leur Maire : Sardieu / Marcilloles / Viriville / Châtenay. Les entretiens sont synthétisés aux cotes :
P 16 : J.P. Perroud, Maire de Sardieu,
P 24 : Françoise Sempé-Buffet, Maire de Viriville, déjà citée,
P 26 : Dominique Privat, Maire de Marcilloles. Pour cette commune une délibération a été produite en date du 24/09/2021, cotée D1,
P 36 : Christian Chevalier, Maire de Châtenay
- ✓ Procédé par moi même à deux visites de terrain, à des jours et heures différents pour mesurer l'impact du projet et à quelques parcours à l'issue des permanences sur les communes :
 - parcours sur l'ensemble du réseau routier concerné : RD, VC et CE le 23 août, avec le représentant du M.O.
 - parcours avec variantes et arrêts sur les secteurs évoqués par des personnes, lors des permanences à Viriville et Saint Siméon de Bressieux et cheminement sur les rives du Rival et de la Baïse, pour prendre la mesure des impacts du projet sur le réseau hydrographique. Un dernier parcours réalisé le 24 septembre en matinée avant la permanence de Chatenay, sur les voiries communales souvent évoquées : chemin du gros chêne, chemins des contaminés, de la plaine et du Nivelon.
- ✓ Pris connaissance des comptes rendus des réunions publiques des 29 nov et 11 déc 2018 réunissant les élus, des associations locales et des habitants, synthétisés dans la pièce B 10.

Au cours des entretiens en permanence, les avis du public ont été formulés dans de bonnes conditions : respect de l'expression de chacun et réel souci de comprendre ou d'apporter une contribution à ce projet.

L'enquête publique a permis d'actualiser les questions déjà posées en novembre 2018 lors de la démarche participative et d'en préciser certaines.

Conclusions :

Après ces auditions et les visites de terrain et après lecture faite des différents documents consignés, je constate que tous les éléments requis pour garantir l'information du public et des PPA, ainsi que **les conditions d'expression et de participation des habitants ont été réunies et satisfont à la tenue des objectifs de cette enquête publique unique.**

Partie 2 - Observations et suggestions formulées pendant l'enquête

Sous partie 2.1 - entretien avec le Maître d'ouvrage et bilan intermédiaire du 14 septembre 2021

J'ai établi un point intermédiaire sur la participation du public et signalé les axes de discussion qui ressortaient. Il en est ressorti principalement les points suivants :

- ✓ majoritairement consacrées aux interrogations sur l'état des voiries communales et sur l'évolution du trafic local, une fois la RD 519 mise en sécurité et recalibrée dans sa portion en 2 + 1 voies.
- ✓ Secondairement sur les dispositions d'indemnisation et d'achat de terrain rendus nécessaires par le projet et se rapportant donc au volet « enquête parcellaire »
- ✓ Quelques observations sur les fermetures d'accès à la RD 519 et le sentiment de complexité dans la gestion de l'ouvrage de franchissement supérieur.

Le Maître d'ouvrage a retrouvé dans cette évaluation, les questions qu'il connaissait et sur lesquelles des réponses ont déjà pu être apportées. Il note que le moment de l'enquête est aussi l'occasion pour les personnes contributrices de vérifier certains points avant de répondre au questionnaire d'information sur le parcellaire, transmis avant l'enquête publique par le Département. Il considère comme positif cette relance de la démarche d'échange avec les propriétaires.

Sous partie 2.2 - entretiens à l'occasion des permanences

221 – Quantification des observations à la clôture le vendredi 1^{er} octobre 2021 :

On notera que les participations pendant la seconde partie de l'enquête, entre le 14 septembre et le 1^{er} octobre ont à peu près confirmé l'évaluation intermédiaire, en apportant toutefois un éclairage plus marqué sur la contestation par certains du principe même d'une section à 2 + 1 voies, jugée contre productive en matière environnementale et peu respectueuse du contexte local. La progression du nombre de participants a été constante : de 37 personnes reçues au cours de la première quinzaine (58 % pour 4 permanences), nous sommes passé à 27 personnes supplémentaires reçues à la clôture de l'enquête (soit 42 % pour 3 permanences). La distribution finale selon la typologie des interventions a donc été la suivante :

- ✓ craintes ou questions sur l'aggravation des circulations locales (voiries communales) et sécurité sur les voirie communales : 39 occurrences soit une évocation dans 90 % des entretiens
- ✓ vérification des dispositions d'indemnisation et d'achat de terrain rendus nécessaires par le projet et se rapportant donc au volet « enquête parcellaire » du projet : 15 occurrences, soit une évocation dans 34 % des entretiens
- ✓ demande de renseignement ou évocation des impacts environnementaux : 7 occurrences seulement, soit 15 % des entretiens.
- ✓ cohérence du projet avec les aménagements déjà réalisés sur cet axe de la Bièvre : 5 occurrences, soit une évocation dans 11 % des entretiens.

(le total est forcément supérieur à 100 %, des personnes évoquant plusieurs sujets parfois)

Sur les formes d'expression, il faut noter une particularité forte de cette enquête : très peu de prise de position écrite dans les registres ouverts, par lettres, courriels ou documents remis ou envoyés (8 en tout) en général redondants avec des entretiens. La quasi totalité des contributions (44 sur 52) est donc passée par l'échange avec le commissaire enquêteur au cours des sept permanences. La majorité des contributions (49 sur 52) n'a pas été sur un mode binaire basique : « pour ou contre ». En plus d'un avis, il s'est agit très souvent d'une demande d'information ou d'une discussion, avec proposition ou réserve, évoquant en général plusieurs aspects du projet et donc parfois les deux enquêtes.

NB : Cette restitution, s'agissant d'entretiens oraux tenus en permanence, sera plus détaillée que les autres à la disposition du maître d'ouvrage : courriels, lettres et observations écrites, car il y a lieu d'en garder une trace écrite et formelle précise.

2.2 : Relevé statistique général des **seuls** entretiens en permanence :

avis favorables : 11 entretiens

avis plutôt favorables avec des propositions : 12

avis défavorables : 13

avis réservés en interrogation : 8

Ce recensement est établi globalement pour chaque participation, sans double compte (à l'inverse des classements par catégorie d'interventions, des personnes évoquant plusieurs sujets).

Sous partie 2.3 – état des messages électroniques, lettres et documents reçus

	L : lettres C courriels D : docts P remis perm.	Date (JJ/MM/AA AA)	NOM, statut, commune	sujet
ordre	cotations			
1	L 1	20/09/202 1	Mme Sempé-Buffer, Maire de Viriville	schéma circulation douce et chemin des contaminés
2	L 2 et P 21	21/09/202 1	Christian Tardy, Viriville	ENDIS et circulation sur voirie « contaminés » à Viriville
3	P 3	04/09/202 1	délégation d'habitants de la rue de « la Gerla » SSB	plan de la rue avec travaux souhaités et lettre d'observation
4	P 3 bis	04/09/202 1	idem	liste des signatures

5	P 32	24/09/2021	H Compère / C Renavier / G Basso / F Bajat	lettre de revendication demandant le changement du projet pour une voirie maintenue à 2 x 1 voie et la création de 3 giratoires
6	P 41	01/10/2021	Séverine Charpentier déléguée AF3V	demande la réalisation d'une étude sur le tronçon pour une circulation douce et la réalisation d'une piste cyclable sur le passage supérieur
7	C 01	21/09/2021	JN Simian secteur « la Magdeleine »	Évoque le risque d'inondation et le busage inadapté actuel de la RD
8	C 02	19/09/2021	D Primat, Maire de Marcilloles	demande le plan concernant la commune et rappelle l'accès sur RP des Alpes, par la voirie communale
9	P 39	01/10/2021	M Clerc-Pirot secteur Lombard – SSB	Remet des plans concernant ENEDIS et des photos des inondations de 2013
10	P 38	01/10/2021	M.Mmes Savignon /Coutot /Jolivet / Finet / Combalot / Vallet / Mangione / Simian J et L	lettre évoquant la desserte du giratoire de champs Laval par les 2 rues des coquelicots et de Chassagne – SSB
11	R 01	22/09/2021	D Jolivet, secteur Rivoire Marcon – SSB	Propose une reprise sur le côté gauche (champ) , parcelles ZB139 et autre) du carrefour Rivoire Marcon – Coquelicots, pour permettre des croisements plus en sécurité.
12	R 02	28/09/2021	JP Perroud, Maire de Sardieu	Document de comptage des flux entrant et sortant sur sa commune, trafic sur VC vers LCSA et le giratoire
13	D 01	24/09/2021	Conseil municipal de Marcilloles	Évolution de la circulation sur la RD 516, problèmes de sécurité sur la VC de liaison avec la RD 519, difficulté de croisement et risques pour les riverains de ces voiries.

Pour l'examen de ces contributions écrites, qui reprennent souvent des témoignages en entretien, on se reportera à l'annexe 2, qui reproduit l'ensemble des supports.

Sous partie 2.4 – synthèse générale des observations

Retenons la qualité et le nombre des contributions dans cette phase de dialogue avec la population. Elles constituent une base de travail utile pour d'éventuels ajustements du projet si les conditions économiques et budgétaires le permettent. La distribution déjà signalée très inégale par mode d'expression, en est donc la suivante :

éléments statistiques - EP RD519 – mode d'expression des avis

	docts remis	lettres	Entretiens (1)	courriels	registre enquête (2)	total	Proportions
Favorables	0	1	11	1	0	13	25,0%
propositions questions	2	1	12	1	2	18	34,6%
Défavorables	0	0	13	0	0	13	25,0%
réserves questions	0	0	8	0	0	8	15,4%
total	2	2	44	2	2	52	
poids par support	4%	4%	85%	4%	4%		100%

(1) : les entretiens ont été le mode d'expression principal, les mairies n'ont quasiment reçu personne en consultation de dossier en dehors des permanences prévues. On tient compte des doubles venues aux permanences (3)
 (2) : malgré les incitations à écrire dans les registres, on notera que seulement deux personnes ont utilisé ce vecteur d'expression.

Il y a également sur le fond, une distribution peu équilibrée des observations ou contributions. Au final, cette participation représente statistiquement 68 avis comptabilisés, qui se distribuent de la façon suivante :

éléments statistiques - EP RD 519 – distribution des avis
 grille de questions retenues par le Commissaire enquêteur

repères partie 3 du rapport CE	grille de questions retenues par le Commissaire enquêteur							total	Proportions	
	31.2	31.1	31.1	32.1	32.2	NC	NC			
thèmes	Circulation et flux	impacts bio div.	impacts hydro	Utilité publique cohérence	questions foncières (3)	Évaluation écono.	divers*			
Favorables	9	0	2	0	5	0		16	23,5%	adhésion au projet : 57,3 %
propositions questions (1)	16	1	3	0	3	0		23	33,8%	
Défavorables (2)	9	0	1	4	5	0		19	27,9%	réserves sur le projet : 42,6 %
réserve questions	5	0	0	1	4	0	1	10	14,7%	
total	39	1	6	5	17	0	1	68		
poids par question	57%	1%	9%	7%	25%	0%	1%		100%	

* : non compté
 (1) : délégation « Gerla » comptabilisée 7
 (2) : délégation « Chatenay », comptabilisée 4
 (3) : foncier : les avis défavorables concernent le plus souvent l'absence d'information de la part de la Chambre d'agriculture

méthode d'analyse	Le tableau n'intègre que les observations ayant évoqué ces questions de façon principale ou incidente. Avec double compte et retenues des positions individuelles ; soit 68 opinions pour 52 manifestations d'intérêt. Sur des « préoccupations détaillées », il est normal que la proportion F/D soit différente du recensement général des supports d'expression. Ces occurrences ont donc justifié la grille d'analyse retenue et les choix de questionnements au maître d'ouvrage, sans reprendre l'inventaire des observations. Pour le détail il convient de se reporter à l'annexe 1, listant la totalité des entretiens.
-------------------	---

Statistiquement le projet rencontre l'adhésion des habitants du secteur qui se sont exprimés et ont saisi les enjeux qui les préoccupent prioritairement. Bien informés des tenants et aboutissants, nombreux ont été ceux qui ont formulé des propositions, ce qui sera un matériau utile pour le maître d'ouvrage. **L'adhésion au projet représente : 57,3 %, la défiance vis à vis du projet représente : 42,6 %. Personne ne reste totalement neutre ou indifférent.**

Partie 3 - Analyse des observations regroupées par thème

3.1 – Enquête relative à l'impact environnemental

Les observations ici formulées concernent les atteintes à l'environnement, les mesures correctrices, les risques naturels (faune, flore, bassin versant) et les nuisances diverses. Les questions d'impact environnemental n'ont fait l'objet que de sept échanges, sans avis défavorables ou réservés. On attendait plus d'observations à ce propos.

On rattachera dans cette catégorie ce qu'on qualifiera de « nuisances occasionnées à la population » ou ressenties comme telles. Elles sont à mon avis les plus délicates et difficiles pour les habitants. Elles ont représenté 57 % des contributions. C'est le point le plus important ressortant de cette enquête. Il nécessitera sans doute un ajustement du projet à définir avec les Maires des communes, principaux acteurs pour cette question.

31.1 Analyse pour les observations **autres** que celles concernant les voiries secondaires :

Le dossier produit par le MO, détaillé dans les expertises environnementales, conduites sur différentes saisons a sans doute levé d'éventuelles interrogations. Les mesures de compensation sont au nombre de deux : le triangle de desserte de l'ouvrage en passage supérieur et un réseau de haies, positionné sur le tracé, renforçant celui existant, essentiellement les ripisylves des cours d'eau (le Rival et la Baïse) et la combe Bonnet, avec un passage inférieur pour la faune en complément du passage supérieur sur l'ouvrage de franchissement et de la buse qui sera reconstituée sous le giratoire.

Les mesures prévues relatives à la facilitation du parcours des cortèges d'animaux présents sur le territoire, sont jugées suffisantes par le public, quand il en parle, avec cependant deux interventions que je cite :

M Guichou, Président d'une ACCA (P33) et MMVeyron, exploitant de l'élevage d'autruches (P25) : elles ont fait l'objet de réponse en permanence, sans qu'il soit besoin d'y revenir.

- Les busages doivent être bien calibrés et être attractifs, avec des protections végétalisées à leur approche. J'ai partagé ce point de vue.
- Le passage sous giratoire permettrait-il de laisser passer des ovins ? J'ai précisé que cela ne semblait pas possible.

Le trouble occasionné pendant la période de chantier n'est évoqué que deux fois, encore s'agit-il de connaître la nature, la durée et l'ordre des coupures de circulation éventuelles. Le maître d'ouvrage a indiqué que les travaux complémentaires envisagés sur les voiries communales devraient précéder le chantier principal de la RD 519, lequel sera programmé en fonction de la progression de la maîtrise foncière et de l'ordonnancement des marchés publics. Le public attend une information claire et continuée pendant la période des travaux, certains maires se proposent naturellement d'assurer un relai d'information.

La question des risques naturels (inondation et évènement climatique) est évoquée par les habitants du secteur « Magdeleine-rue du Moulin » et ceux de Châtenay, pour les espaces : croisement du gros chêne et ouvrage de franchissement supérieur souvent concernés par les inondations. Ces points sont largement confirmés par les expertises produites dans le dossier au titre de l'étude « loi sur l'eau ». Ils ont connus différents épisodes de saturation des sols ou de déversements orageux. La demande est la suivante : un calibrage qu'on estime devoir être revu pour les

évacuateurs de crue et les fossés de transit des eaux pluviales, vers la Baise notamment.

Ces questions sont donc documentées dans le dossier de demande d'autorisation environnement « B » des pages 60 à 70 (Alp'études).

Après visite sur place, le lit de la Baise est effectivement, à cet endroit, marqué par un apport de matériaux amont important, qu'il conviendra d'évacuer au moment du chantier sur un linéaire amont et aval de l'emprise routière. Dès à présent cet envasement présente un risque de submersion, rapide ou lente de la zone habituellement hors d'eau.

Les incidences quantitatives et qualitatives du projet sur les eaux sont également décrites aux pages 70 à 75 du dossier « B ». J'ajoute que l'actuel chantier de détournement d'une partie des apports de certains cours d'eau en amont du Rival et de la Baise auront des effets sur les écoulements pluviaux, notamment les plus critiques. Une bonne évaluation du nouveau contexte est nécessaire avant travaux.

Pour ces questions-propositions ou réserves relatives à la transparence des ouvrages, le maître d'ouvrage apportera une attention particulière aux observations formulées par la famille Simian (P1), JC Cabanaire (P12), Isabelle France (P7), Mme Silvain (P29). En rappelant et précisant de façon détaillée les mesures de traitement des flux d'eau pluviale qu'il envisage de prendre.

A la faveur du projet il faut souligner le contenu des études d'experts produites :

- ✓ **Étude d'incidence loi sur l'eau – (ALP'ETUDES)** à cet égard il convenait d'avoir une évaluation précise et complète des impacts du projet et des mesures conservatoires prises, pour se conformer au SDAGE en cours depuis 2015, au PGRI approuvé la même année et surtout démontrer la compatibilité avec le SAGE de 2010. Cette évaluation a été faite et les mesures à respecter dans le cadre du projet d'aménagement sont listées. Certes ces documents réglementaires vont évoluer prochainement, le Maître d'ouvrage au moment de la conduite du chantier sur les années 2022 et 2023 devra redoubler d'attention.
- ✓ **Volet biodiversité – (SETIS)** , pièce B 9 du dossier, une étude continuée sur une année complète, avec des relevés et inventaires établis au cours des quatre saisons. Cette étude conclue à l'absence d'impact pour la grande majorité des espèces et pour les deux tronçons. Seuls 4 impacts modérés, qu'on peut qualifier de résiduels, sont signalés. Aucune ZNIEF se trouve à proximité et n'est en situation d'être impactée. Les habitats naturels possèdent enfin un enjeu global faible. Les arbres remarquables dénombrés (5 au total, avec signalement de 32 arbres à cavité, pour l'essentiel des mûriers) sont identifiés sur les plans. On a vu que celui situé dans l'angle nord-ouest du futur giratoire, fait débat pour le public (point P25).
- ✓ **schéma de protection contre les crues de TERE0** 7 fev 2020. l'étude décrit bien les scénarios d'évènements climatiques possibles, leurs qualification et quantification sur les cartes incluses dans le dossier. La compétence exclusive communale relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) qui se met progressivement en place en Isère, sera l'occasion d'un dialogue de performance avec ces collectivités lors des travaux. Les études techniques produites le permettront.

✓ **les éléments graphiques** de la pièce B 7, produits par **INGEROP**, qui précisent l'ensemble des circulations pluviales (pour les planches 2, 3 et 5) et les impacts des ouvrages réalisés (pour les planches 1 et 4), achevés en décembre 2019.

Le projet répond donc aux éventuelles craintes ou observations formulées, avec les deux réserves indiquées : pour le secteur de la Magdeleine et pour les événements climatiques hors normes qu'il faut craindre dans un avenir non prévisible.

31.2 Analyse pour les observations **concernant** les voiries secondaires :

Le Département avec raison a inclus dans son projet, trois petites interventions sur des voiries communales, directement impactées par les travaux sur la RD 519. Leur réalisation doit traiter une possible évolution des flux à la suite des fermetures d'accès sur la RD 519 réaménagée et un changement probable de circulation des bus scolaires sur SSB. Ce sont les voiries :

rue de la Gerla	Saint Siméon de Bressieux,
rue de Rivoire-Marcon	Saint Siméon de Bressieux,
chemin d'accès à la STEP et carrefour de l'ancienne gare	La Côte Saint André

Cependant, trois autres « points délicats » et une situation ressentie comme un enclavement, sont évoqués et méritent attention et réponses détaillées :

1. la situation de la voirie communale de Sardieu entre le carrefour de l'ancienne gare se prolongeant par le chemin de la vie du Mulet, le long de l'ancienne voie ferrée,
2. la situation de la voirie communale partagée entre Viriville et Châtenay constituée par le linéaire des trois chemins du brin d'amour, du Nivolon, des contaminés jusqu'à la croisée conduisant à la RD 519 et la liaison vers le futur ouvrage de franchissement supérieur,
3. la situation de saturation, crainte sur la rue des coquelicots qui assurera un débouché important sur le giratoire de Champ Laval, pour les communes situées au sud de la RD 519 : Châtenay et SSB,
4. le sentiment d'enclavement aggravé des habitants de Chatenay, dans le contexte de fermeture du chemin du gros chêne et des difficultés de traversée de SSB, avec une proposition d'ouverture à la circulation locale (en limitation de tonnage) du chemin d'exploitation agricole le long de la RD 519

Pour ces quatre préoccupations exprimées par le public, il est demandé au Maître d'ouvrage de formuler un avis, sur la réalité de la situation in fine et sur les mesures complémentaires qui pourraient être ajoutées, ceci dans le respect d'une part de la faisabilité économique générale du projet et d'autre part de la répartition des compétences entre collectivités.

A cet égard, si une réponse technique devait être apportée, elle nécessiterait sans doute un partenariat avec les communes, sous la forme d'une convention d'aménagement et d'entretien.

Cette question revient logiquement dans les témoignages des quatre Maires et sont argumentés. La commune de **Marcilloles** a complété sa position favorable au projet, déjà connue, par une délibération notoire du 24 septembre témoignant de ses difficultés,

document n° 13 coté D1. La commune de **Sardieu** (également favorable au projet) à l'initiative de son Maire, a réalisé un comptage des flux aux heures de fréquentation les plus critiques sur deux de ses voiries les plus exposées aux choix « d'éviction » des usagers. L'analyse a été réalisée le 28/09/2021 (doct 12 - coté R2) elle témoigne d'évolution majeure des flux, dont la commune craint qu'elles ne s'aggravent encore avec la mise ne service des deux ouvrages de traversée envisagés. La commune reconnaît toujours l'intérêt majeur et l'utilité publique des aménagements proposés. La commune de **Viriville**, dans une lettre de sa Maire (doct 1 coté L1) évoque la question des chemins de liaison vers le rond point de Marcilloles (les contaminés), courrier qui complète son témoignage sur l'intérêt d'identifier des circulations douces. Le Maire de **Châtenay**, soulignant l'intérêt public du projet, a aussi longuement évoqué ces questions dans sa contribution cotée P 36, avec une proposition concrète (voir le tiret 4, ci-dessus).

Il est cependant admis par tous les acteurs que cette situation des voiries communales et surtout des pratiques des usagers, est bien antérieure au projet et le dépasse largement. Le doute subsiste chez certains sur l'apport positif du projet face à cette situation : ils imaginent même une aggravation de la situation. Selon le public, le programme d'aménagement est l'occasion pour les collectivités territoriales de construire ensemble des solutions incitatives ou contraignantes de diverses natures, réduisant ce qu'il faut bien qualifier de « pression environnementale peu supportable » sur la population des riverains.

3.2 – Enquête relative à l'utilité publique et enquête parcellaire

32.1 *L'utilité publique et la cohérence globale du projet :*

On évoquera en premier lieu une position de principe très opposée au projet et contestant son utilité publique, comme sa neutralité environnementale : déclaration écrite P32 remise en permanence après la réception de la délégation d'agriculteurs à Châtenay, relatée également sous la cotation P32. Le coût financier, l'impact écologique, la stratégie du projet, la cohérence globale du tracé de l'axe de la Bièvre sont évoqués ensembles. L'objectif des pétitionnaires est de revenir à un projet d'aménagement en deux fois une voie avec édification de ronds points aux trois points de croisement : ceux des ouvrages projetés, plus celui du chemin du gros chêne. Cette position est renforcée par la position issue de l'entretien P35.

Cependant, pour beaucoup d'autres témoignages, quand la discussion porte sur le coût financier de l'opération, son utilité pour la population, les objectifs qui sont assignés, on constate une relative unanimité pour reconnaître son utilité publique.

Elle est fondée sur la nécessité de sécuriser ce tronçon jugé dangereux et souvent « contourné » par les riverains eux mêmes. Cette utilité publique est également identifiée dans la nécessité d'organiser et de séparer les différents modes de déplacements (sont évoqués principalement les camions en transit dont l'augmentation inquiète, les engins agricoles et les vélos). L'évolution générale du trafic est enfin jugée excessive. C'est un aspect un peu contradictoire du raisonnement de certains (sauf la position P 35 qui a sa cohérence!) : on marque son accord sur un aménagement qui assumera des flux en croissance, mais dans le même temps, on condamne et on voudrait combattre cette augmentation des flux !

32.2 *L'approche parcellaire :*

Les observations ici formulées concernent essentiellement des interrogations sur le montant des indemnités perçues en contreparties des droits de passage ou d'édification sur

des parcelles pour satisfaire l'intérêt général ou les intérêts fonctionnels, environnementaux, de sécurité, attachés à la réalisation de l'aménagement. Cette question est venue 17 fois au cours des discussions, mais de façon inégale. Globalement certains attendraient « *un geste* » du Département, un peu au-delà des 40 cts/m².

→ Analyse détaillée :

Ces contributions vont de la simple demande d'information (8 occurrences) jusqu'au refus de la proposition (6 occurrences). D'autres réserves ou avis défavorables représentent 9 interventions signalées. Il s'agit en général d'un désaccord entre l'offre d'indemnisation et la valeur que les pétitionnaires se font de leur bien.

Pour autant ceux qui exercent la profession d'agriculteurs concèdent parfois que l'offre de prix est adaptée, ils connaissent le marché foncier dans leur secteur. Leur désaccord se concentre sur l'absence d'accompagnement de la chambre d'agriculture, pour l'évaluation des pertes d'exploitation ou le calcul de l'indemnité de réemploi. Le maître d'ouvrage n'est donc pas en cause, mais il va devoir significativement remobiliser la chambre d'agriculture qui semble faire défaut, s'il veut au cours de l'hiver 2021 achever le processus de maîtrise foncière.

Les autres catégories socioprofessionnelles semblaient attendre un niveau d'indemnisation pour les m² vendus, plus élevé. Je n'ai pas d'avis sur la question.

On notera que les besoins d'acquisition se situent, tout le long du linéaire concerné et majoritairement nécessités par l'élargissement de la voirie côté sud et les chemins d'exploitation ou voiries secondaires des deux côtés. Cela représente de nombreuses acquisitions de quelques centaines de m² (une grande majorité) à plus de 1 000 m² et jusqu'à 5 600 m² (une petite minorité). Il s'agit de parcelles de statut privé, issues d'un précédent remembrement et dont les surfaces sont importantes.

De nombreuses parcelles concernent des retraités du secteur primaire ou leurs successeurs, avec des parcelles cependant maintenues en exploitation : location ou fermage à des actifs, par ailleurs propriétaires et eux aussi concernés par des propositions d'achat, sur leur propre patrimoine.

Pour le détail des observations on se reportera au tableau d'inventaire en annexe , il s'agit des points suivants :

Pour des demandes d'information simples : P3, P6, P7, P10, P11, P14, P17, P39 (ENEDIS)

Pour un désaccord sur les montants proposés : P4, P21 (ENEDIS), P22, P31, P34, P40

Sur des questions de fonds que je signale : P19, P25, P32.

J'ai tenté, chaque fois que cela a été possible, d'indiquer la référence des parcelles qui m'a été donnée. Le service foncier serait ainsi en mesure de reprendre un contact pour aboutir à la transaction.

Demande et remarque :

Je souhaite donc recueillir la position du Maître d'ouvrage sur ces différents regroupements d'observations. Sur l'identification de celles pouvant être prises en compte par le Département et dans le cas contraire les raisons ou contextes ne le permettant pas à ce stade. La forme est laissée à l'appréciation du Département.

Je souhaite également que le Département rende compte plus précisément (s'il en dispose) des positions peu connues de la communauté de communes et de la chambre d'agriculture.
Avis manquants qui fragilisent le dossier à mon sens.

On pourra, d'une part, faire référence aux éléments les plus éclairants contenus dans les dossiers d'enquête ; idéalement les ajustements qu'il serait possible d'opérer sans mettre en cause la faisabilité économique du projet ni ses objectifs, devraient être indiqués.

J'inclurai dans mon rapport final certains schémas, graphiques et prises de vue issus du dossier d'enquête et illustratifs des problématiques évoquées. Une partie annexe de mon rapport final sera composée de quelques prises de vues réalisées au cours de l'enquête et complétant à la marge ces extraits du dossier soumis à l'enquête déjà très complet.

Procès verbal de synthèse établi à Meylan et remis aux représentants du Département de l'Isère : MM Roux et Ribeaud,

A Meylan le 7 octobre 2021,

Marc BESSIERE



Commissaire enquêteur

annexes - parties intégrantes du PV

- A N N E X E N ° 1 : Recueil des observations orales en permanences - cotations « P »
- A N N E X E N ° 2 : Recueil des observations écrites, courriels, documents, lettres, transmises pendant l'enquête - cotations L, C, D, R,
- A N N E X E N ° 3 : copie des deux tableaux chiffrés des interventions de la page 13